



Séance du 15 avril 2026

Membres en exercice : quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc, Madame LAURAIRE Sylvia, Madame FORESTIER Myriam, Madame GLEIZON Jessica

Représentés : Madame PIEJOUJAC Michèle représentée par Monsieur GRAVIL Guy

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame GLEIZON Jessica

Objet: Attribution subventions aux associations pour 2026 - DE_2026_026

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant que l'attribution de subvention aux associations tel que définit dans cette délibération représente un intérêt communal,

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions adressées par les associations cette année.

Il propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Association À tous Vents	400,00 €
APEL école de Châteauneuf de Randon	300,00 €
Association sportive école de Châteauneuf de Randon	300,00 €
VMEH48	200,00 €
Association La Diane	200,00 €
Association sportive randonnaise	200,00 €
Association sportive collège Marthe Dupeyron	200,00 €
Association les Pt'its Mômes	200,00 €
Association Judo Margeride	50,00 €
Association Langogne Arc Club	100,00 €
TOTAL	2 150,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement de subventions de fonctionnement, votées au budget 2026 telles que figurant ci-dessus,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

048-214800450-DE_2026_026-DE

A G E D I

- **AUTORISE** Mr le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget à l'article 65748 du budget 2026.

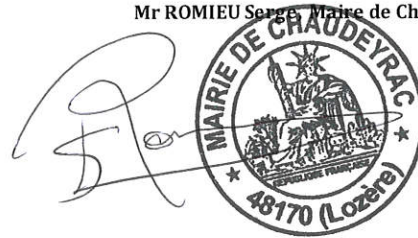
Pour extrait certifié conforme,

Madame GLEIZON Jessica, secrétaire



Pour extrait certifié conforme,

Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.